

## Réforme de l'Assurance chômage : une nouvelle baisse injuste des droits des salariés

Le gouvernement vient de finaliser une nouvelle réforme, qui entrera en application pour les nouveaux inscrits à Pôle emploi à compter de février 2023, avec 3 principales dispositions :

- Baisse de 25% de la durée d'indemnisation ; aujourd'hui une personne de moins de 53 ans peut percevoir 24 mois d'allocations, demain ce sera 18 mois ; pour les plus de 55 ans cela passera de 36 mois à 27 mois.
- Suppression des droits pour les salariés qui refusent à deux reprises un CDI, à l'issue d'un CDD ou contrat intérim.
- L'abandon de poste sera assimilé à une démission, sans droit à l'assurance chômage.

Cette réforme rapportera entre 3 et 4 milliards € par an sur le dos des chômeurs.

### **Pourquoi cette réforme, quels dangers ?**

Pour le gouvernement, la situation économique est bonne : le taux de chômage, de 7,3%, est inférieur au seuil de 9% fixé pour limiter les durées d'indemnisation. De nombreux employeurs ne trouvent pas de personnel : il faut donc réduire les droits pour accélérer le retour à l'emploi, sous-entendant que les chômeurs seraient des profiteurs. Or, seuls 40% des chômeurs sont couverts par l'assurance chômage, les autres subsistant grâce à la solidarité nationale (ASS, RSA, AAH...).

Tous les syndicats de salariés ont dénoncé cette réforme, avec des nuances, mais en soulignant que si des emplois sont non pourvus, dans la restauration, le bâtiment, les services à la personne... c'est d'abord à cause de la mauvaise qualité de ces emplois : rémunération, horaires, frais de déplacement... Le Ministère du travail chiffre ces postes non pourvus à 373 000. Alors qu'au 30/09/2022 on compte 5 153 000 demandeurs d'emploi, toutes catégories confondues, soit 13 fois plus que le nombre des postes non pourvus : cherchez l'erreur...

### **L'ACO s'engage pour la dignité et la justice**

Cette réforme méconnaît profondément la réalité de la vie des demandeurs d'emploi, en voulant les culpabiliser : « *quand on veut travailler on peut* ». Beaucoup de personnes peu qualifiées naviguent entre les contrats courts, le travail saisonnier, l'intérim, les formations, les périodes de maladie, parfois depuis 10 ans.

Lors du Forum chômage de la Rencontre nationale de l'ACO en juin, plusieurs chômeurs et précaires ont témoigné de leurs galères : manque de ressources pour vivre, se loger, manque de transport, manque d'accompagnement et de formation qualifiante : « *j'ai fait une formation qui n'a débouché sur rien* » ; « *je n'arrive pas à avoir un rendez-vous avec un conseiller, tout est par internet* ». Les militants ACO, engagés dans divers collectifs, associations, syndicats, partis politiques, mettent la dignité de chacun au cœur de leur action. Au nom de notre foi, faisons nôtres les paroles du Pape « *l'option pour les plus petits, pour ceux que la société rejette et met de côté est un choix prioritaire que les disciples du Christ sont appelés à poursuivre* ». Nous ne pouvons pas accepter cette stigmatisation des plus faibles. Cette réforme, venant après bien d'autres du même style, continue de contribuer à l'accélération des inégalités et à la déshumanisation de notre société. De plus, elle pénalisera surtout les jeunes et les seniors.

### **Que faire ?**

Nous appelons à rejoindre les associations et organisations ouvrières afin de poursuivre et soutenir les actions contre cette réforme. D'autres sujets sont à venir, comme la remise en cause de la gestion par les partenaires sociaux de l'assurance chômage. L'ACO a lancé une enquête auprès des demandeurs d'emploi et salariés précaires, pour leur donner la parole : poursuivons cette initiative dans nos villes, quartiers, villages. <https://acofrance.fr/Chomage-precarite-toujours-d-actualite> Ensemble on est plus fort !

L'humain doit toujours être au cœur de nos préoccupations.

Paris, le 29 novembre 2022